

Programme de Formation

Respecter la liberté - assurer la sécurité

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout professionnel des secteurs sanitaire, médico-social et socio-éducatif

Objectifs pédagogiques

Repérer les grands axes législatifs.

Définir les concepts de violence interne, de bienveillance, de QVT et QV.

Identifier les points de leviers.

Valoriser et développer la confiance en soi et le travail d'équipe.

Participer à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et de la Qualité de Vie (QV) des usagers.

Description

Le législateur depuis une quinzaine d'années, définit les contours d'une nouvelle organisation permettant de mettre en œuvre la place d'acteur de l'utilisateur. Il donne une tendance forte à la personnalisation de l'accompagnement.

Dans une société et un secteur en pleine mutation qui place l'inclusion comme le fer de lance des accompagnements des personnes fragiles ; l'institution et ses acteurs se doivent d'évoluer pour prévenir les violences internes et un grand écart avec les commandes publiques.

Chercher à conjuguer personnalisation et accompagnements collectifs pour permettre un mieux vivre ensemble. La problématique est de concilier deux principes, deux responsabilités apparemment opposés : respecter la liberté et assurer la sécurité.

Les grands repères législatifs

- Regard sur l'évolution du droit international.
- Les références législatives en France.
- Les autres principales références.
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM et l'HAS.

Définitions des concepts

- Tensions entre protection et autonomie.
 - La gestion des paradoxes, le questionnement éthique.
 - Vulnérabilité.
 - Protection.
 - Autonomie, Liberté.
 - Le paradoxe quotidien du vivre chez soi dans un collectif.
- Le risque professionnel
 - Violence interne,
 - De bienveillance,



- De QVT et QV.

Partage d'expériences, réaliser l'état des lieux des pratiques

Études de situations problèmes

- Analyse réflexive d'amélioration des pratiques professionnelles.
- Détermination d'axes de progrès.

Les leviers d'amélioration

- La démarche du Projet Personnalisé d'Accompagnement.
 - L'accompagnement aux actes de la vie quotidienne.
 - L'accompagnement aux actes de la vie quotidienne, chez soi dans un collectif.
 - Les rythmes de vie : lever, repas, coucher, alternance activités et repos.
 - La toilette et l'hygiène.
- Promouvoir la participation sociale et la mobilisation citoyenne de la personne vulnérable :
 - à l'interne même de l'établissement,
 - à l'extérieur dans la société.
- Réorganiser les espaces et leurs fonctions.
 - Améliorer la sécurisation des locaux.
 - Repenser les fonctions.
 - Un plan d'amélioration des espaces privés.
- Valoriser et développer la confiance en soi et le travail d'équipe.
- Participer à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et donc de la Qualité de Vie (QV) des usagers.

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.

Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc.).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.
- Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)